



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020**

Date de convocation :
19/11/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-six novembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Denis OLIVE, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Jade SAVOYE, Yasine SEBAHOUI MéliSSa OBBIH, Jean-Philippe LECOINNET, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Daniel RENOULLEAU, Nicole HERISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Claudie SERRE (pouvoir à Claude AYMERICH)

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2020/89 : ADJUDICATION POUR LA VENTE DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE, INCORPORES DANS LE DOMAINE COMMUNAL D'ILLE SUR TET.

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 25 juin 2020 qui acte l'incorporation dans le domaine communal des biens identifiés sous les parcelles cadastrées section AY n° 264, BI n° 81, AI n° 230.

Après visite des deux maisons concernées, il s'avère que, de par leur taille (20 et 26 m² au sol), leur situation et leur état, ces maisons ne peuvent pas être utilisées pour des programmes communaux. Par contre, elles pourraient peut-être intéresser leurs voisins pour permettre une extension de leur propre demeure.

Le Maire propose donc de lancer une adjudication, auprès des voisins uniquement, pour leur proposer cet achat. Il s'agira de faire une offre, sous pli cacheté, avec proposition d'un montant. Le bien sera cédé au voisin le mieux-disant, s'il y a plusieurs offres.

Le commission MAPA sera chargée de l'ouverture des offres, afin validation de la vente en conseil municipal.

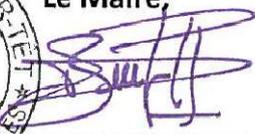
Le prix plancher proposé, pourrait être de :

- **Section AY n° 264** sise 9 Rue des Carmes, d'une superficie de 20 ca : 2 500 €
- **Section BI n° 81** sise 11 Rue de la Poissonnerie, d'une superficie de 26 ca : 6 000 €.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le lancement d'une adjudication pour la vente des parcelles cadastrées section AY n° 264 et BI n° 81.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec cette affaire.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 26 novembre 2020

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER